At The Corner



Faites des affaires, pas la guerre

La location de logements courte durée entre particuliers est un mode d'hébergement en croissance. Déloyale par certains aspects, cette pratique doit être encadrée par des règles équitables pour tous les acteurs. Cependant, elle ne va pas disparaître. L'adaptation est donc nécessaire.

Grâce à leur expérience dans l'accueil des touristes et à leurs infrastructures, les hôteliers sont en position de force

pour capter une partie de la valeur liée à la location entre particuliers.

At The Corner est une plateforme en ligne permettant aux hôteliers de proposer des services complémentaires à l'hébergement aux utilisateurs de sites de location entre particuliers : gestion des clés, stockage de bagages, accès aux espaces restauration et bien-être (piscine, salle de sport, Spa...), billetterie...

Rejoignez nos partenaires dès maintenant

Devenez Partenaire At The Corner

At The Corner a développé une **plateforme** permettant de réserver les services disponibles dans les hôtels partenaires : gestion de clés, stockage de bagages, petits-déjeuners... Une fois les services payés, nous envoyons aux partenaires les **informations essentielles à la réalisation des prestations**, ainsi qu'un email de confirmation aux clients.

En devenant Partenaire At The Corner, vous augmentez vos revenus sans changer vos habitudes de travail, en capitalisant sur vos infrastructures (bagagerie, salle de petits-déjeuners...), sur votre organisation (réception ouverte 24h/24 et 7j/7, salariés multilingues...) et votre expérience dans l'accueil.

En complément de la **plateforme en ligne de réservation**, At The Corner facilite l'ouverture de vos services à une nouvelle clientèle avec :

- Une **garantie** : nous nous chargeons des indemnités en cas de dommages ou vols aux biens confiés ;
- Une facturation simplifiée : la facturation est faite mensuellement ;
- Un **kit de gestion** : nous vous fournissons les éléments (tags, boîte...) nécessaires à la réalisation des services.

De plus, **vous choisissez les services** que vous souhaitez ouvrir aux personnes extérieures à votre établissement. Seule la **gestion des clés** est obligatoire. En effet, elle est la problématique principale des utilisateurs de sites de location entre particuliers et permet donc de **créer le contact avec les clients**. Elle se déroule ainsi : lorsqu'un hôte de votre quartier ne peut pas accueillir ses voyageurs, il réserve un service de gestion de clés sur la plateforme At The Corner, puis il vient déposer les clés dans votre établissement ; quand les voyageurs arrivent, ils passent par votre hôtel et récupèrent les clés.



Contactez-nous

www.atthecorner.fr 06.89.52.88.73 contact@atthecorner.fr

Chiffres et législation concernant la location entre particuliers

Le nombre de sites internet facilitant la location d'hébergements entre particuliers a explosé ces dernières années : Sejourning, MorningCroissant, Bedycasa, HouseTrip... et bien sûr **AirBnB**, le plus connu.

Après 6 ans d'existence, AirBnB regroupe environ 1 million d'hébergements à travers plus de 190 pays. Chaque jour, dans le monde, 50 000 locations sont réalisées via ce site. Les principales raisons qui motivent les personnes à adopter cette tendance sont : le prix, l'accès à une cuisine et la possibilité de trouver des hébergements adaptés aux familles et groupes d'amis.

Au vue de l'importance de l'offre et de la demande, la location d'hébergements entre particuliers doit **être encadrée**. De plus en plus de villes vont dans ce sens : Madrid, Berlin, New York, San Francisco...

Hébergements	
1 000 000	
120 000	
40 000	
Locations par jour	

Locations par jour		
Monde	50 000	
France	5 000	
Paris	1 500	

En France, un amendement a été voté en novembre 2014 afin que la **taxe de séjour** soit collectée par les sites internet façon AirBnB, puis reversée aux communes. Cela s'ajoute aux réglementations précédentes, dont celle concernant la transformation de logements en **meublés de tourisme**.

Le saviez-vous?

Un meublé de tourisme est une résidence secondaire - c'est-à-dire habitée pendant moins de 8 mois par an par la même personne - louée pour des durées inférieures à 9 mois.

A Paris, si un propriétaire souhaite louer une résidence secondaire pendant moins de 9 mois, il doit demander à la mairie le statut de meublé de tourisme. En outre, il doit transformer un local commercial de taille au moins équivalente au logement loué en local dédié à l'habitation.

Les besoins des voyageurs comblés par de nouvelles entreprises

Outre l'hébergement, les voyageurs ont d'autres besoins : petits-déjeuners, achat de tickets pour les sites touristiques, accès à une piscine, conseils touristiques... De nouveaux besoins, dont la gestion des clés, sont même apparus à cause de la tendance de location de logements entre particuliers. Des sociétés se développent afin d'y répondre (voir les 2 exemples ci-dessous).

Hôteliers, ne laissez pas ce nouveau marché aux autres acteurs. Afin d'en capter une part, il faut s'adapter. At The Corner est là pour vous y aider.

BnBSitter est une start-up mettant en contact des utilisateurs de sites de location entre particuliers et des auto-entrepreneurs afin que ces derniers réalisent des services de gestion de clés et de ménage. Elle a été créée en 2013 et est installée à Paris.





KeyCafe est une start-up canadienne qui propose un service de gestion des clés par les cafés/bars/restaurants via des boîtes à clés connectées installées dans les établissements partenaires. Cette société compte déjà plus de 30 établissements partenaires à New-York

Les sociétés décrites brièvement ici ne représentent qu'une partie des entreprises visant à répondre aux besoins de cette catégorie de voyageurs. Bien que jeunes, ces nouveaux acteurs se développent rapidement.